

COMMUNE DE CELLETES - 41120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2026/22

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT VAL DU BEUVRON

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de CELLETES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joël RUTARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026

PRESENTS : MM. Joël RUTARD, Annick BARRÉ, Patrick GERMAIN, Françoise LE LAY, Jérôme LEPAGE, Mylène VRIET, Jean BOURGITEAU, Didier ORTSCHHEIT, Dany PATIN, Charlotte MARION, Lysiane AUBERT, Gilles GUILLOU, Olivier LIMOUSIN, Sylvie DURAND, Jean-Philippe BRETON, Jean-François LAVILLE, Franck JOUANNEAU, Alexandra MARCHAND, Blandine CASSAGNE, Ludivine GUILLON, Laëtitia GODET, Grégory JOUZEAU et Caroline AVELINE.

ABSENTS EXCUSÉS : /

Procuration de : /

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia GODET

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'après leur renouvellement général, les conseils municipaux doivent procéder à la désignation de leurs représentants au sein des assemblées délibérantes des E.P.C.I. auxquels adhère leur Commune, conformément à l'article L5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin que le Syndicat Val du Beuvron puisse procéder à la formation de son Comité Syndical, il convient de désigner **4 délégués titulaires et 3 délégués suppléants**.

L'élection des conseillers municipaux s'est déroulée selon les dispositions de l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délégués auprès du syndicat Val du Beuvron sont :

4 Titulaires :

- M. Jérôme LEPAGE
- Mme Françoise LE LAY
- Mme Mylène VRIET
- M. Jean BOURGITTEAU

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260323-2026-22-DE
Date de réception préfecture : 23/03/2026



Délibération N°2026/22 - OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT VAL DU BEUVRON (PAGE 2/2)

3 Suppléants :

- M. Grégory JOUZEAU
- M. Didier ORTSCHUIT
- Mme Ludivine GUILLON

VOTE :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme, Certifié exécutoire, transmis à la Préfecture le 23/03/2026 affiché le 23/03/2026

A Cellettes le 23 mars 2026
Le Maire,

Joël RUTARD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans 25 rue de la Bretonnerie 45000 ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Accusé de réception en préfecture
041-214100315-20260323-2026-22-DE
Date de réception préfecture : 23/03/2026

